

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Le 20 novembre 2025 à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

**PRÉSENTS** : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, M BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. BIDOUBE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRESENTÉS** : M GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT  
MME ROHEL qui a donné procuration MME GARRIGOU  
MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU

**ABSENTES** : MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC.

Après s'être assuré du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9**

**NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12**

**DATE DE LA CONVOCATION : 7 novembre 2025**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 25 novembre 2025**

★★★★★★

**RAPPORTEUR** : Madame Murielle GARRIGOU

**N° 047-25- OBJET** : Cession de violons

La Vice-Présidente informe l'assemblée qu'à la suite mise en vente des violons dédiés à l'action « l'orchestre après l'école », il a été sollicité par plusieurs administrés lesparrains souhaitant en acquérir :

Monsieur et madame GALATEAU Gilles domiciliés 18 rue de Jean Forment, souhaitent 3 violons pour une valeur de 90 €

Madame JOLIBERT Aurélie domiciliée 12 bis chemin de Fongrouse, souhaite 1 violon d'une valeur de 30 €

Madame BONNEVEAU Cynthia domiciliée 56 résidence les Alizés, souhaite 1 violon d'une valeur de 30 €

Madame BASTIDE Ghyslaine domiciliée 5 Chemin de la Grazaqueyre, souhaite 1 violon d'une valeur de 30 €

Compte tenu que l'action « l'orchestre après école » a été arrêtée, et considérant que les violons sont stockés inutilement, il est proposé aux administrateurs d'approuver ses ventes.

Pour rappel, le CCAS dispose de 20 violons  $\frac{3}{4}$ , 10 violons  $\frac{1}{4}$  et 30 violons  $\frac{1}{2}$ , dont le prix d'achat est fixé par la délibération N°038-24 du 1<sup>er</sup> août 2024.


**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

**DECIDE À L'UNANIMITÉ**

↳ **D'approuver** la cession de 3 violons à Monsieur et madame GALATEAU Gilles, un violon à Mesdames JOLIBERT Aurélie, BONNEVEAU Cynthia et BASTIDE Ghyslaine au prix de 30 € l'unité.

↳ **D'autoriser** M. le Président à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

A Lesparre-Médoc, le 21 novembre 2025

Pour Copie conforme,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
  
Murielle GARRIGOU

 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LESPARRE-MÉDOC  
33401